



Faciliter l'accès au marché du travail pour les étudiants de pays tiers : un premier pas important

Chaque année, la Suisse accueille des dizaines de milliers d'étudiants issus de pays hors Union européenne, souvent dans le domaine MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique) qui souffre d'une pénurie avérée de personnel qualifié. Dans son message du 19 octobre, le Conseil fédéral a décidé de simplifier les démarches pour que ces personnes puissent rester en Suisse et y travailler. Le Parlement en débattera l'année prochaine.

La pénurie de personnel qualifié est sur toutes les lèvres. Toujours plus d'entreprises peinent à trouver les spécialistes dont elles ont besoin. Il existe pourtant des solutions simples qui pourraient aider à améliorer la situation, par exemple simplifier l'accès au marché du travail pour les citoyens de pays tiers au bénéfice d'un diplôme d'une haute école suisse. En 2019 déjà, **economiesuisse** avait demandé que le potentiel des diplômés étrangers en Suisse soit mieux exploité pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Après avoir présenté il y a une année environ sa proposition de mise en œuvre de la motion « Si la Suisse paie la formation coûteuse de spécialistes, ils doivent aussi pouvoir travailler ici » (17.3067), le Conseil fédéral envoie à présent le projet au Parlement, avec son message.

Chaque année, des centaines de personnes sont renvoyées chez elles

La situation actuelle tient du paradoxe : on se plaint d'un côté de la pénurie omniprésente de travailleurs qualifiés, mais de l'autre, la Suisse renvoie des centaines de diplômés MINT chez eux, après les avoir formés aux frais du contribuable. Le Conseil fédéral estime que chaque année, seuls 150 à 200 permis de travail sont délivrés pour les quelque 3000 diplômés de pays tiers formés en Suisse. L'investissement dans ces professionnels avoisine les 200 millions de francs par an, souvent pour des études dans des domaines souffrant d'une pénurie avérée de personnel qualifié.

Dérogation prévue aux contingents de pays tiers

Le Conseil fédéral souhaite mieux exploiter ce potentiel en excluant les ressortissants de pays tiers des contingents lorsque l'activité lucrative qu'ils sont appelés à exercer revêt un intérêt scientifique ou économique prépondérant. Economiesuisse salue cette démarche, mais regrette qu'aucune autre mesure ne soit prévue. Par le passé, Economiesuisse avait déjà demandé que l'on offre la possibilité – unique et soumise à autorisation – de prolonger la durée de recherche d'emploi de six mois après l'obtention du diplôme, ainsi que la possibilité d'effectuer un stage volontaire pendant ou après les études. L'avenir montrera dans quelle mesure la dérogation aux contingents de pays tiers pourra à elle seule produire l'effet escompté.